



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 07 février 2024 - Palais d'État Iavoloha*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 07 février 2024 au Palais d'État Iavoloha. Il était présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

### **I- COMMUNICATION VERBALE**

#### **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

La communication verbale relative à la Présentation des programmes 100 jours s'est poursuivie ce jour :

- **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- **Alléger les démarches administratives des marchés publics :**

De nombreuses lois et réglementations liées aux marchés publics ne sont actuellement pas mises en œuvre en raison du fait de la méconnaissance du manuel de procédure en vigueur par les acteurs budgétaires. Certaines de ces mesures peuvent grandement alléger les démarches.

Il existe, par exemple, des cas où les appels d'offres peuvent être réduits à 15 jours, au lieu des 30 jours standards. Toutefois cette dérogation doit être approuvée en Conseil des ministres en raison de l'urgence de la soumission et des consultations directes à mener. Il y a également le recours au contrat cadre pour les dépenses récurrentes, les marchés à commande, et au recours au « e-GP » dans le système informatisé de gestion des marchés publics (SIGMP).

Ainsi, depuis le 05 février 2024, des séances d'information pour les acteurs budgétaires au niveau des ministères et des différentes institutions ont débuté et se poursuivront jusqu'au 16 février 2024. Un avant-projet de loi sera également rédigé dans les 100 jours, visant à modifier certains des articles jugés contraignants dans les différentes étapes du processus.

- **Optimisation des procédures de financements extérieurs :**

Actuellement, le taux de décaissement des financements extérieurs pour Madagascar est très faible. L'on constate un manque de suivi dans la mise en œuvre des accords de prêt (72%) ou des accords d'aide financière (28%) extérieure. Cela est dû aux exigences propres liées au financement d'une part, mais également à la régularisation budgétaire requise par la loi malagasy lors de l'exécution des dépenses, d'autre part.

Une des solutions proposées est de transformer la mise en œuvre du projet en « services opérationnels d'activités » (SOA) et d'assigner des acteurs budgétaires spécifiques aux dépenses de financements étrangers. Les coordonnateurs de projets au sein des ministères seront ainsi nommés « responsables des activités » et ils devront désigner, quant à eux, des « coordonnateurs secondaires ».

Une trésorerie principale chargée du financement extérieur sera mise en place et gèrera exclusivement les financements extérieurs en coopération avec la Banque mondiale. Parallèlement, un accord avec les bailleurs de fonds peut être conclu pour qu'une procédure commune soit appliquée, notamment lors des appels d'offres sur le marché public. Des efforts seront également déployés dans la réduction des délais d'envoi des documents à la BSE de la Présidence de la République. Les fonds décaissés peuvent ainsi être transférés de la Banque Centrale de Madagascar vers des comptes spéciaux ou comptes de transactions.

Le Président de la République a donné des instructions pour accroître le taux de décaissement des fonds d'aide extérieure dans les 100 jours.

#### - **Stabilité de l'Ariary :**

Le faible taux de rapatriement des devises est une des raisons de la dépréciation de l'ariary. C'est la raison pour laquelle notre objectif est donc d'augmenter le taux de rapatriement à 86% dans les 100 premiers jours. Une attention particulière devra également être portée au contrôle des changes via le suivi de l'importation de marchandises en provenance de l'extérieur et la remise des devises sur le marché des changes (MID) pour les entreprises concernées. L'objectif est de porter le taux de cessions de devises sur le MID à 76%.

#### • **MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

Le ministère poursuit les actions prioritaires des 100 jours qui ont déjà été préalablement approuvé par le Conseil des Ministres. Voici l'état d'avancement des travaux qui seront réalisés en urgence :

- **Mise en marche de la centrale thermique de 105 MW** : la livraison de l'équipement nécessaire aux constructions est en cours ainsi que la réhabilitation de la route menant vers le site prévu pour l'installation de la centrale. La sécurisation sur place est déjà effective.

- **Approvisionnement en électricité des zones rurales** : il est prévu d'installer des centrales solaires sur 27 sites à travers la Grande Ile ; 4 de ces sites sont désormais installés à 100% (Tanandava Morondava, Marovato, Ambohitrandriana Ambanja, et Ampondralava Ambilobe). Leur réception technique a été validée. Des nano-réseaux solaires vont également être installés sur 20 sites, et 2 d'entre eux sont déjà en phase d'essai (Belamoty Betioky et Befandriana Atsimo Morombe).

- **Distribution de kits solaires HAZAVANA HO ANAO**: 200 000 ménages vulnérables seront bénéficiaires des kits dans 13 Régions de Madagascar. Les appels d'offres ont déjà été lancés et attendent l'avis de non objection de la Banque Mondiale.

- **Installation de 47 parcs solaires** : les équipements devront être totalement livrés à Madagascar entre mi-février et mars 2024. 300 conteneurs sont attendus. Leur répartition débutera au mois d'avril à travers tous les districts cibles.

- **Installation de lampadaires solaires sur les poteaux de la JIRAMA**: 376 sur les 1500 prévus ont été installées et les travaux sont actuellement en cours.

- **Le projet « Branchements mora »** : destiné à 50 000 foyers, 25 000 compteurs prépayés sont arrivés à Madagascar, et 6 947 ont été installés dans 7 communes, à Antananarivo et ses environs. L'installation de compteurs prépayés se poursuivra dans les 100 jours.

- **Construction d'une centrale électrique "hybride" d'une capacité de 1MW pour Sainte-Marie, et 1,5MW pour Mananara Nord** : la construction des poteaux électriques est déjà en cours, toutes les commandes ont été envoyées pour les équipements nécessaires à l'entreprise en charge des travaux.

- **Remplacement des vieux poteaux en bois par du béton** : 1 000 poteaux devraient être installés d'ici 100 jours, 81 ont été installés jusqu'à présent.

- **Travaux de raccordement électrique dans les sites pilotes de projets sociaux «Miarina » et « Fieferamanga »** : les poteaux électriques nécessaires sont arrivés à Fieferamanga, le plan est terminé et l'évaluation de toutes les dépenses nécessaires est en cours.

- **Installation de kits solaires dans les centres de santé CSB répartis sur toute l'île** : l'objectif est d'équiper 453 CSB d'ici fin mars 2024, ces derniers bénéficieront de l'électricité via des kits solaires.

- **MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Les objectifs du ministère dans le cadre des actions prioritaires des 100 jours sont les suivantes :

- **Première priorité** : 79 678 foyers bénéficieront des karinem-pokontany avec QR Code dans les communes urbaines de Sainte-Marie, Antsirabe et Miarinarivo.
- **Deuxième priorité** : 412 221 ménages bénéficieront de la distribution karinem-pokontany dans 5 districts de la région d'Analamanga.
- **Troisième priorité** : 2 082 221 ménages dans les 103 districts restants en dehors de la région d'Analamanga seront concernés par la distribution karinem-pokontany.

Il est nécessaire d'établir une stratégie efficace pour la distribution de ces karinem-pokontany, c'est pourquoi plusieurs ministères collaboreront pour sa mise en œuvre.

L'une des priorités des 100 jours est de fournir une identification unique à chaque citoyen malagasy. Les nouveaux nés seront l'objet du projet pilote, c'est pourquoi il a été lancé à la fin de l'année une collecte des informations de tous les nouveau-nés, afin de pouvoir leur attribuer cette identification unique. Jusqu'à présent, 6.140 nouveau-nés disposent de l'identification unique à l'hôpital de Befelatanana, 4<sup>ème</sup> arrondissement Commune Urbaine d'Antananarivo ; mais également à Toamasina I et Toamasina II dans le cadre du projet pilote. Après le test, le projet sera étendu à toute l'île et la Banque mondiale le financera, à travers le programme PRODIGY.

- **MINISTERE DES FORCES ARMEES + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la désaffectation de plusieurs propriétés et leur restitution à l'Etat malagasy pour la réalisation de projets présidentiels. Ces terrains se situent à proximité de l'Aéroport d'Ivato, dénommés « Base aérienne d'Ivato » TN°25.30-H, d'une superficie de 83 are 53 centiares et « Extension de la base aérienne d'Ivato » TN°38.70- d'une superficie de 1 Hectare 8 are 20 centiares, Commune rurale Ivato, district Ambohidratrimo. Le ministère du Tourisme a confirmé que selon le plan de développement de la zone de l'Aéroport d'Ivato, ces terrains ne sont pas inclus dans la zone gérée par la Société Ravinala Airports.**

- **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la signature du nouvel Accord de partenariat entre l'Union européenne et ses Etats membres d'une part, et les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) d'autre part, ou Accord de Samoa.**

Pour rappel, le Conseil des Ministres des membres de l'OEACP, le 18 juillet 2023 à Bruxelles - Belgique, a décidé de signer cet accord pour tous les pays membres. Cependant, Madagascar n'a pas encore pu signer en raison de la période électorale. A la date du 18 janvier 2024, 27 pays de l'Union européenne, 65 des 79 membres de l'OEACP, dont 42 pays africains, l'ont signé. Jusqu'à la nouvelle signature la coopération avec la Banque européenne d'investissement était suspendue. La possibilité de signer est ouverte jusqu'au 24 mai 2024, Madagascar y procédera immédiatement après cette décision du Conseil des Ministres.

- **MINISTERE DE LA JUSTICE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) de Madagascar qui est actuellement dans la dernière année de mise en œuvre de la stratégie décennale (SNLCC 2015-2025). Les secteurs public et privé participent ensemble à l'élaboration de la nouvelle stratégie pour les 10 prochaines années. Elle sera présentée le 9 décembre 2024 : journée internationale de lutte contre la corruption.**

Voici les étapes à suivre pour développer ce nouveau SNLCC :

- Évaluer et revenir sur la stratégie précédente, pour identifier les obstacles et les corriger dans la nouvelle stratégie
- Mise en place d'un comité de pilotage qui rendra compte périodiquement au Président de la République. Déterminer de nouveaux objectifs, définir les priorités dans les efforts à moyen et long terme et poursuivre les efforts entamés au cours des 100 premiers jours du gouvernement.
- Élaboration d'un plan de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, et d'un plan de suivi et d'évaluation.

A noter que le Président du CSI (Comité de Sauvegarde de l'intégrité) dirigera le comité de pilotage, et comprend des représentants de la Présidence de la République, de la Primature, du Gouvernement, le directeur général de l'ARAI et divers systèmes anti-corruption du pays. Le PNUD et l'ONUDC fournissent un soutien technique et financier pour la conception. Le comité sera créé par décret.

- **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion rendue par la mission technique du Fonds Monétaire International à Madagascar du 30 janvier au 2 février 2024, concernant la convention financière d'un montant de 219,96 millions de DTS dans le cadre du programme FEC, qui a été signée le 29 mars 2021.** Ce programme se terminera en juillet 2024, 4 missions sont déjà venues par le passé, il a été possible de débloquer jusqu'à 171,08 millions de DTS et une 5ème mission viendra par la suite.

Pour rappel, Madagascar a déjà adressé une demande de financement au titre du programme « Facilité pour la Résilience et la Durabilité-FRD » en 2023, en complément du FEC, qui doit s'inscrire dans un programme en cours qui durera au minimum 18 mois. La condition pour pouvoir bénéficier du FRD est aussi la réussite du FEC, en fonction des réformes menées par le Gouvernement, du rythme des nouveaux financements à obtenir. Étant donné que le nouveau programme est fortement axé sur le changement climatique, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère des Finances proposent de clôturer le programme FEC, afin que nous ne soyons pas obligés de le prolonger de 18 mois supplémentaires selon les exigences de la FRD, et de procéder à un tout nouveau programme. Selon les instructions données par le Président de la République, le Gouvernement Malagasy enverra une lettre au FMI pour expliquer sa vision pour ce nouveau mandat. À cet égard, des négociations auront lieu pour que le prochain nouveau programme avec le FMI dure 36 mois.

- **MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à l'Exposition Universelle 2025 OSAKA, du 13 avril au 13 octobre 2025.** Cet événement est organisé par le gouvernement japonais pour éclairer la stratégie du Japon en matière de développement économique et de progrès face à la situation mondiale. Cela permettra à Madagascar de faire connaître la situation de notre pays au niveau international, car le Japon octroie également un soutien financier aux pays en voie de développement qui y participent.

- **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**Il n'y a actuellement aucun cas de choléra à Madagascar et le Ministère de la Santé Publique prend toutes les mesures pour empêcher la propagation de l'épidémie à Madagascar.** Un contrôle sanitaire est mis en place à tous les points d'entrée suspectés à Madagascar, c'est pourquoi une organisation communautaire a été créée pour assister les gardes côtes de Madagascar. Tous les navires et avions doivent être désinfectés, des produits désinfectants pour les mains et des semelles telles que du gel hydroalcoolique doivent être utilisés, et il faut également désinfecter tous bagages à main transportés par les passagers dans l'avion. Un Conseil des Ministres spécial sera organisé pour prendre des mesures plus strictes concernant le transport maritime, notamment les petits bateaux ou les bateaux en provenance des pays proches où il y a déjà une épidémie.

- **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la réception du grand navire-hôpital « MERCY SHIPS » pour cette année 2024. C'est la quatrième fois depuis 1996 que ce navire-hôpital arrive à Madagascar pour offrir des soins, il fera escale à Toamasina, et**

**devrait arriver en février 2024.** Son séjour ici durera 10 mois, et il effectuera des soins médicaux, des interventions chirurgicales et formera des professionnels de la santé pour renforcer leurs compétences, notamment dans le domaine de la chirurgie. Au total, 1 150 interventions chirurgicales seront réalisées pendant la durée de station du navire. Des agents des forces de l'ordre seront déployés pour accompagner la surveillance de toutes les activités à l'intérieur du navire.

- **MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande de prise en charge du paiement des Droits et Taxes à l'Importation (DTI) pour la Fourniture et installation d'équipements et de solutions pour le monitoring de 21 centres de production thermique de la Société JIRAMA.** Il s'agit de la première phase du programme de monitoring mis en œuvre au sein de cette société d'Etat.

- **MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'utilisation de crédits pour le paiement des prestations issues de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (CMOD) 2023 entre le Ministère des Travaux Publics (MTP) et le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB) pour les prestations géotechniques fournies, supportés par le Fonds Routier.**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation d'utilisation de crédits pour l'exécution des travaux d'entretien de la chaussée « TEAC » sur la Route Nationale (RNS5), section urbaine, entre PK 0 + 000 (carrefour Saint Paul) et PK 4 + 000 (Jovena Ambalamanasy) financés par le Fonds Routier.**

- **MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la signature du Memorandum Of Understanding (MoU) » entre l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) et le Qatar, pour l'établissement d'un vol de correspondance direct vers Madagascar et Doha Qatar, qui opérera sept fois par semaine.** L'objectif est d'augmenter le nombre de touristes à Madagascar pour atteindre 1 000 000 d'ici 5 ans, selon la vision du Président de la République. Cet accord préliminaire définit le cadre juridique pour l'établissement de ces vols, mais l'accord proprement dite sera signé entre les deux pays. L'accord ne se limitera pas à la liaison aérienne mais peut également être envisagé de s'étendre à la construction d'infrastructures hôtelière

- **MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la restauration des Zones d'Emergence Piscicole (ZEP) à Lalangina Matsiatra Ambony, Ambositra Amoron'i Mania, Marovoay Boeny, Antanimora Atsimo Androy, Antsohihy Sofia, Analamanga, Anosy, Fitovinany, qui a déjà commencé en 2023.** Un aménagement des crédits au sein du ministère sera fait en fonction de ces travaux et équipements qui doivent être réalisés.

- **MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE + MINISTERE DES FORCES ARMEES + MINISTERE DE LA JUSTICE + MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE + MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

**Le Conseil des ministres a approuvé la mise en place d'un plan conjoint des ministères énumérés ci-dessus, dans un effort à court et moyen terme sur la lutte**

**contre la pêche Illégale Non déclaré et Non réglementée ou INN à Madagascar.** Le 2 février 2024, l'Etat malagasy a reçu des informations que des bateaux malagasy se livrent à une pêche illégale de concombres de mer dans les îles Providence Seychelles, à 400 km au nord de Madagascar. Un de ces bateaux a été arrêté par les autorités de la côte seychelloise et deux navires se sont échappés et se sont dirigés vers le sud vers Madagascar. En revanche, après des échanges successifs avec les Seychelles, 73 pêcheurs malagasy ont été capturés et amenés dans un premier temps à Victoria Seychelles. Ces pêcheurs illégaux devraient être renvoyés à Madagascar, au port d'Antsiranana, donc les ministères respectifs traiteront ce rapatriement en détail selon la loi et procéderont à l'application des sanctions en vigueur. L'objectif est d'éradiquer ces réseaux de pêche illégaux.

## **MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

**Le conseil des Ministres a approuvé la prise en charge des droits de diffusion des matchs de qualification de l'équipe nationale de football BAREA à la coupe du monde FIFA 2026.**

## **II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES**

- **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES**

Adoption de l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'aménagement hydroélectrique de Ranomafana sur la rivière Ikopa, conclu le 01<sup>er</sup> août 2023 entre la République de Madagascar et l'Eximbank de Chine.

Adoption de l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'électrification rurale dans les Régions de Melaky, de Menabe, d'Atsimo Andrefana, d'Androy et d'Anosy (Projet « ANGOVO »), conclu le 24 juillet 2023 entre la République de Madagascar et l'Agence Française de Développement (AFD).

- **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

Adoption de l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'aménagement du Fly-Over « Maki » croisement entre la Route « Francophonie » et le Boulevard de « l'Europe », conclu le 11 octobre 2023 entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

## **III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT**

### **MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-772 du 25 mai 2022 et portant nomination de **M. RAMASIMBAMALAZA Olivier José Michel**, Directeur des Services Topographiques auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-112 du 21 janvier 2022 et portant nomination de **Mme. RATELOSON Tahina Harisoa**, Directeur de la Planification et du Soutien au Territoire auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RANDRIANOELY Martin**, Responsable de la Cellule de Bonne Gouvernance et de la Lutte Contre la

Corruption auprès du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

### **MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE**

- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2021-974 du 29 septembre 2021 et n°2021-975 du 29 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAKOTOARIVONONA Njivatiana**, Directeur Général de l'Industrialisation auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.
- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2022-1409 du 05 octobre 2022 et n°2019-877 du 24 avril 2019 et portant nomination de **Mme. RAMANGARISON Haingotiana Ida**, Directeur Régional de l'Industrialisation et du Commerce Boeny.
- Adoption du décret abrogeant les décrets n°2022-1412 du 05 octobre 2022 et n°2022-1416 du 05 octobre 2022 et portant nomination de **M. RAZAFINIMARO Jocelin Richard**, Directeur Régional de l'Industrialisation et du Commerce Atsimo Andrefana.

### **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-872 du 08 juin 2022 et portant nomination de **M. RAKOTONDRAZAKA Tina José**, Directeur des Affaires Juridiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-943 du 22 juin 2022 et portant nomination de **Mme. RAVOLATSARA Arlette Florine**, Directeur de la Communication du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

### **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-692 du 11 mai 2022 et portant nomination de **M. RANAIVOARIMANGA Sahoby**, Directeur des Affaires Financières auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1060 du 13 juillet 2022 et portant nomination de **M. RAKOTONIRINA Heriniaina**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-576 du 20 avril 2022 et portant nomination de **Mme. RAZAFINDRAZAKA RAMAROSON Holy Alexandra**, Coordonnateur Général des Projets auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RANDRIANIRINA Rogesselin**, Coordonnateur de la Cellule d'Audit Interne et de Lutte contre la Corruption auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-694 du 11 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAKOTOMALALA Vonimananarivo Maminirina**, Directeur de Programmation, de Suivi et d'Evaluation auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-577 du 20 avril 2022 et portant nomination de **M. RAJERISOA RASATA Mandimby Andriamanetsiarivo**,



Directeur du Patrimoine et de la Logistique auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

- Adoption du décret portant nomination de **M. FALIARISOA Luc Honoré**, Directeur de l'Incubation Professionnelle auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RAKOTOARIVONJY Mandimbisoa**, Directeur des Relations Publiques auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-946 du 11 mai 2022 et portant nomination de **M. ANDRIANASOLONIAINA Harivelo Andriamanga Richard**, Directeur de l'Innovation et du Développement Numérique auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

#### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-114 du 21 janvier 2022 et portant nomination de **M. ANDRIAMISANDRATRA Maherisoa Harimanga**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Itasy du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-184 du 17 février 2021 et n°2022-944 du 22 juin 2022 et portant nomination de **M. TSIVAHINY Paubert**, Directeur du Programme Elargi de Vaccination du Ministère de la Santé Publique.

#### **MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1138 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. HAVANIRINA Jolcette Emilienne**, Directeur de la Promotion de la Femme du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-934 du 15 septembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAKOTONIRINA Miarisoa Patricia**, Secrétaire Général du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-223 du 24 février 2021 et portant nomination de **M. RAKOTOMALALA Eric**, Directeur des Patrimoines et des Affaires Financières du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-587 du 26 mai 2022 et portant nomination de **M. RANDRIAMIARINARIVO Jean Bruno Abel**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de la Population et des Solidarités.
- Adoption du décret portant nomination de **M. SOUFALY Yvan Fabius**, Directeur de la Communication du Ministère de la Population et des Solidarités.

#### **MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-638 du 04 mai 2022 et portant nomination de **M. RAMINOHARIJAONA Tojo Nantenaina**, Directeur des Systèmes d'Information et de la Communication auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-909 du 15 juin 2022 et portant nomination de **M. RAKOTOSON Franck Tantely**, Directeur de la Professionnalisation et de la Régulation Touristique auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-725 du 18 mai 2022 et portant nomination de **M. BARIVELO Danny**, Directeur des Partenariats, des Projets et du Développement auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

## **MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2023-467 du 26 avril 2023 et portant nomination de **Mme. RAJAONARIVO Lalao Mbolatiana**, Coordonnateur de la Cellule de la Coordination des Projets auprès du Ministère des Travaux Publics.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1332 du 24 novembre 2021 et portant nomination de **M. RATOVONDRAINNY Léonard**, Directeur Régional des Travaux Publics dans la Région Haute Matsiatra.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1241 du 10 novembre 2021 et portant nomination de **M. ANDRINIONY Nomenjanahary**, Directeur Régional des Travaux Publics dans la Région Menabe.

## **MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1293 du 17 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. RAMAROSON Cristelle**, Directeur Général du Travail auprès du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique.

## **MINISTERE DES MINES**

- Adoption du décret portant nomination de **M. RAFENOMANANTSOA Miza**, Directeur de l'Audit Interne du Ministère des Mines.
- Adoption du décret portant nomination de **M. JACQUES Nestor**, Directeur des Inspections Minières (DIM) du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2040 du 30 octobre 2019 et portant nomination de **M. RALIDERA Tsiry Antenaina**, Directeur de la Promotion des Grandes Mines (DPGM) du Ministère des Mines.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-2040 du 30 octobre 2019 et portant nomination de **Mme. RAKOTOBÉ Mirana Hortensia**, Directeur de la Professionnalisation des Mines Artisanales (DPMA) du Ministère des Mines.

## **MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE**

- Projet de décret abrogeant le décret n°2021-711 du 07 juillet 2021 et portant nomination de **M. RATRIMONIRINA Elias**, Directeur Général de la Communication au sein du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-640 du 4 mai 2022 et portant nomination de **Mme. RAMANAMBE Nathalie**, Directeur des Relations Publiques auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RABOTOSON Anjarivo Victor Rudolph**, Directeur des Infrastructures Techniques de l'Office de la Radio et Télévision publique de Madagascar.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-1584 du 25 novembre 2020 et portant nomination de **M. NIHERASON Dina Jerry Thimon**, Directeur de la Programmation, du Suivi et Evaluation auprès du Ministère de la Communication et de la Culture.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-1250 du 06 juin 2019 et portant nomination de **M. HARISON Stéphanio André**, Directeur Régional de la Communication et de la Culture dans la Région Atsinanana.

## IV- ABROGATION

### **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2020-304 du 04 mars 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

### **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Adoption du décret abrogeant les décrets portant nomination des Directeurs Généraux et de Certains Directeurs centraux auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

### **MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES**

**0263/24.-** Projet de décret abrogeant le décret n°2022-535 du 13 avril 2022, le décret n°2019-1974 du 16 octobre 2019, le décret n°2023-980 du 09 août 2023, le décret n°2022-263 du 23 février 2022, le décret n°2019-1075 du 16 octobre 2019, décret n°2021-1137 du 20 octobre 2021, le décret n°2017-833 du 13 septembre 2017, le décret n°2020-566 du 27 mai 2020 portant nomination de Directeurs du Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la Femme.

**Fait ce 07 février 2024**

***La Porte-Parole du Gouvernement,  
Lalatiana RAKOTONDRAZAFY  
Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle***